

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



4009743

Dénomination : J. ZACHARIE S.A.

n° de gestion : 1957B00440

n° d'identification : 957 504 400

n° de dépôt : A2011/018389

Date du dépôt : 04/08/2011

Pièce : procès-verbal du conseil d'administration

ZACHARIE SA
SA au capital de 100.000 €
Siège social – 24 Espace H.Vallée
69007 LYON
RCS LYON 957 504 400

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 JUIN 2011

L'an deux mil onze,
Le vingt huit juin,
A 17h00

Les Administrateurs de la société ZACHARIE SA, se sont réunis en Conseil au 26 rue Vignon 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau PDG, en remplacement de Monsieur Michel LARVOIRE démissionnaire.
- Prestation de direction
- Pouvoir.

En conséquence, Monsieur Jacques CHADEYRON représentant la société SCHMIT SAS, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer. Puis, le Conseil délibère comme suite sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration rappelle qu'au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie ce jour, il a été pris acte de la démission de Monsieur Michel LARVOIRE de son mandat d'Administrateur et de Président Directeur Général, pour raisons personnelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide d'élire Madame Victoria GHERMAN au poste de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Michel LARVOIRE démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Madame Victoria GHERMAN n'étant pas salariée de la société ZACHARIE SA, le conseil décide, conformément à l'article 20 des statuts, que ses prestations de services seront facturés par journée d'intervention, par la société SNO

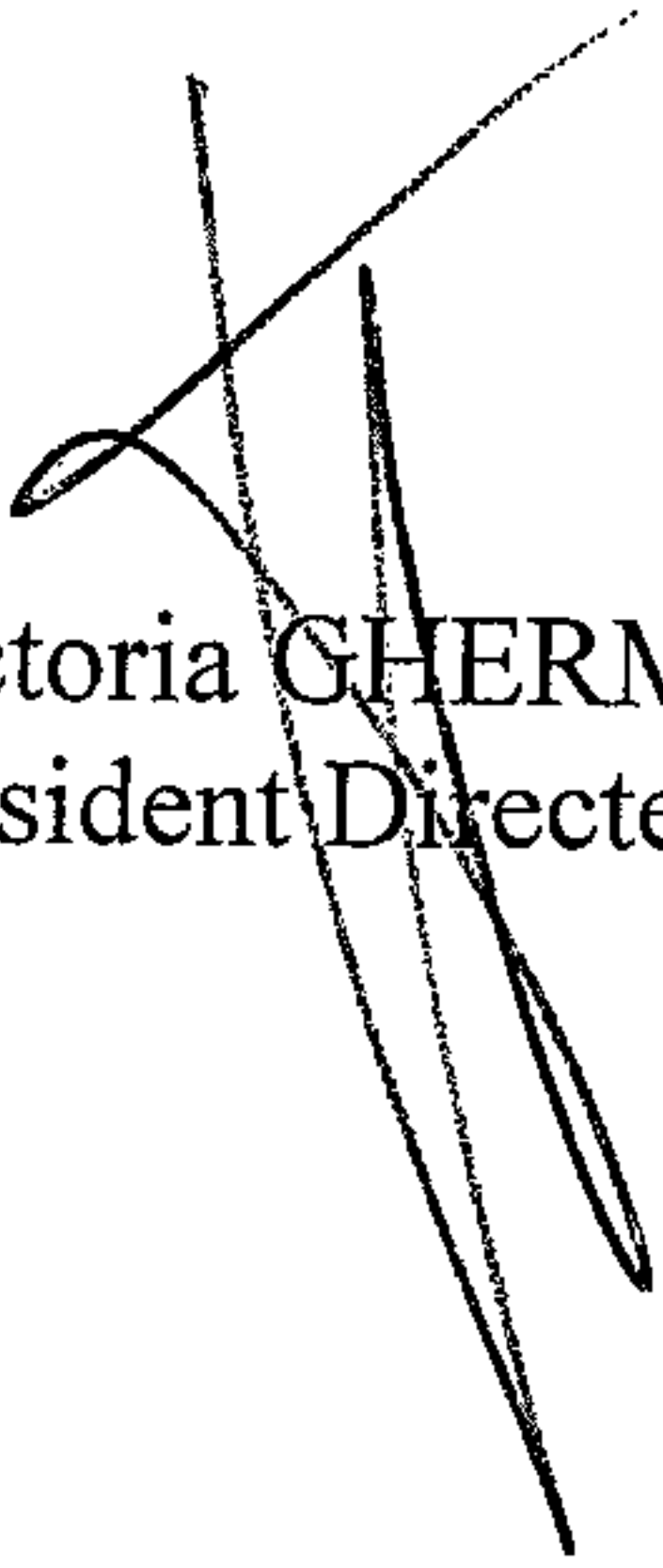
Cette résolution est adoptée à la majorité, Mme Victoria GHERMAN n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Victoria GHERMAN
Président Directeur Général